ART. 33 N° II-CF1196

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N º II-CF1196

présenté par M. Pancher, M. Pupponi, M. Simian, rapporteur et Mme De Temmerman

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.